

Délibération du Conseil municipal

Séance du 19 septembre 2024

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

CHOUTEAU Edith à PAVILLON Jean-Paul

Absent(s) excusé(s)

LIZE Didier

Absents

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

REGRAGUI Sidi Kamal, REBILLARD Michèle

Convocation adressée le 13 septembre 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 20 septembre 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE1909-03 | Poursuite de l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques chemin des Grandes Maisons - Signature d'une convention avec le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire et la société Orange

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention cadre locale signée le 27 novembre 2012 entre ORANGE et le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML) relative à l'enfouissement coordonné des réseaux d'électricité et de communications électroniques d'ORANGE établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité sur le territoire communal,

Vu la convention établie en 2021 entre la Ville des Ponts-de-Cé, le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML) et la société ORANGE pour la réalisation de ces travaux chemin des Grandes Maisons dans sa section comprise entre la rue Julien Gracq et la rue David d'Angers,

Vu le projet de convention à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé, le SiéML et la société ORANGE,

Considérant qu'il y a lieu d'établir une nouvelle convention entre la Ville des Ponts-de-Cé, le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML) et la société ORANGE relative à la poursuite des travaux chemin des Grandes Maisons dans sa section comprise entre la rue Julien Gracq et la route de Pouillé,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 10 septembre 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les termes de la convention proposée,**
- **Autorise le maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous documents s'y rapportant.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	27
Présents	26	CONTRE	0
Pouvoirs	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	27	TOTAL	27

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**

